

La Cyber sécurité : un thème sûr ?

Nous vivons dans un monde connecté et dématérialisé. Si à une époque, il fallait construire des châteaux forts, des tranchées ou des murs, désormais il faut protéger les systèmes informatiques. C'est certain, la sécurité informatique est un besoin majeur.



Tout le monde est concerné : individus, Etats, sociétés grandes et petites... Certaines attaques ont été très médiatisées :

- Novembre 2014, Sony se fait pirater. Des milliers de fichiers sont dérobés : des scénarios en cours de tournage, les salaires... Leur système était infecté depuis plus de deux mois. Il y a trois ans et demi, la division jeux vidéo avait déjà été victime de hackers qui avaient mis hors d'usage le réseau de PlayStation et volé les données financières de près de 25 millions de clients.
- Le 9 avril 2015 : blackout chez France 5. Une cyberattaque oblige la chaîne à l'écran noir. Elle perd également la maîtrise de ses sites et comptes sociaux.

Mais c'est l'arbre qui cache l'Amazonie. De nombreux piratages sont étouffés par crainte d'une dégradation d'image. Les conséquences d'une attaque sont proportionnelles à l'importance qu'ont prise internet et la dématérialisation dans notre quotidien. Concrètement, une cyber-attaque pourrait bloquer les marchés financiers, couper la fourniture d'électricité ou bloquer le trafic aérien...

Quelques rappels :

- En 2014, les cyber-attaques ont été listés parmi les 5 risques globaux les plus probables et lourds de conséquences par le Forum Economique Mondial.

- Le coût du cyber-crime progresse chaque année. D'après une étude de 2014, le coût moyen d'une attaque est de 12.7 M\$, en doublement en 5 ans.
- Pour 2016, l'administration Obama s'est engagée à dépenser 14 milliards USD pour la cyber-sécurité. Cela ne représente « que » 2.2% du budget de l'armée.
- Le coût des cyberattaques est estimé à 445 milliards de dollars, soit le PIB de l'Autriche.
- Selon une étude de la société de recherche RnR, les dépenses du secteur devrait croître à un rythme de 12% par an.

Les dépenses en sécurité informatique progressent d'autant plus vite, que les systèmes sont de plus en plus complexes, que les sociétés sont mondiales. Pourtant la faille est le plus souvent humaine. C'était le cas dans l'attaque de France 5. Elle s'est doublée d'une bourde de France 2, qui dans son reportage sur l'attaque a filmé la liste des mots de passe des journalistes affiché au mur. ☺

Pour protéger votre portefeuille, non pas d'une cyber-attaque mais des turbulences actuelles, le secteur est attractif. Il est facilement accessible par l'ETF **PureFunds ISE Cyber Security**. Lancé en novembre 2014, sa performance est de 28%, contre +7% pour le Nasdaq. Il est présent dans notre allocation FUTUR. Il a déjà attiré près de 1 milliard USD. Ses frais de gestion à 0.75% sont quelque peu élevés. Ils pourraient prochainement baisser car un autre ETF va être lancé. Il s'agit du **First Trust Nasdaq Cybersecurity ETF**. First Trust nous a habitué à proposer des ETF de niche attractive. Nous avons, dans l'allocation FUTUR, l'ETF **First Trust DJ Internet**. L'ETF **First Trust ISE Cloud Computing** surfe également sur un secteur porteur.

Un des nombreux signaux de l'ouverture des marchés chinois : le producteur d'indice FTSE vient d'inclure les actions A dans son indice émergent. De son côté, MSCI a préféré différer l'entrée de la Chine continentale dans ses indices. Dès cette annonce, l'autorité chinoise de régulation des marchés a déclaré qu'elle mettrait en place un groupe de travail avec MSCI. Le poids de la Chine aurait été de 44% du MSCI Emerging Market. On comprend la prudence de MSCI.

Certaines étapes dans la croissance d'un business sont plus notables que d'autres. La barre de 3.000 milliards USD sous gestion ETP vient d'être franchie au mois de juin. 5.760 ETP sont cotés dans 51 pays. Ils sont gérés par 256 producteurs.

MSCI lance le MSCI Arabie Saoudite composé de 19 titres. Il s'agit de l'indice le plus important du Moyen-Orient. Le pays est en train de s'ouvrir aux investissements étrangers mais de nombreuses restrictions existent encore. Cela permettra néanmoins le lancement de plusieurs ETF indexés sur cet indice. D'un point de vue de marché, le moment n'est probablement idéal pour investir mais l'enrichissement de la boîte à outil ETF est toujours une satisfaction.

Les gérants diversifiés sont très souvent enclins à fortement surpondérer leur pays de résidence pour des raisons parfois réglementaires, parfois non cartésiennes.

Les psychologues de la finance appellent ça le biais géographique. C'est un facteur pénalisant pour délivrer des performances de qualité. Néanmoins un nouvel outil va être à leur disposition : **Source Stoxx Eurozone Exporters**. Cet ETF sélectionne les sociétés les plus exportatrices de la zone euro. Un ETF sur les valeurs exportatrices japonaises a également été lancé. Le choix de ces 2 zones n'est pas un hasard puisque la BCE et la BoJ sont les banques centrales les plus actives sans doute pour longtemps. Leur politique vise à faire baisser l'euro et le yen, ce qui favorise les sociétés exportatrices.

Etude SOURCE

Selon une étude du producteur d'ETF **Source**, 2 investisseurs professionnels sur 3 détiennent des ETP. Un tiers des investisseurs cite les ETP comme leur produit préféré. Les OPCVM traditionnels arrivent en 2nd position et les titres vifs en 3^e.

Se couvrir avec des « bear »

Depuis quelques semaines les marchés d'actions, de taux ou de devises affichent une volatilité accrue. Les mouvements baissiers sont parfois violents. Ceux qui souhaitent en bénéficier peuvent opter pour des ETF baissiers. Au-delà des risques que cela comporte et dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans **PRISM'ETF**, nous rappelons aux investisseurs lorsque vous êtes « long » d'une position, vous recevez le dividende (ou le coupon). Mais lorsque vous êtes « short » ou bien « long » d'un ETF baissier, c'est vous qui payez le dividende !

Choisir entre répllication physique et synthétique, c'est coton ?

Pour suivre un indice, les fabricants d'ETF font appel à deux techniques: un achat physique des titres ou une répllication synthétique. Dans ce dernier cas, la société de gestion sous-traite la répllication à une banque d'investissement. L'avantage réside dans une qualité de répllication légèrement supérieure à la physique, car, dans ce dernier cas, des coûts de frottement du fait des OST (Opérations sur Titres). En contrepartie, la sous-traitance à une banque d'investissement induit un risque de crédit en cas de défaillance de cette dernière. Une répllication physique a pour handicap un tracking-error (qualité de répllication de l'indice) marginalement plus élevé et pour atout une parfaite transparence, puisque les actifs sont ceux de l'indice. En outre, le promoteur peut gommer les coûts de frottement en pratiquant une activité de prêts/emprunts de titres qui rapporte entre 2 et 25 points de base par an en fonction de l'indice sous-jacent. Mais, de nouveau, cette activité génère un risque de contrepartie. Ces risques de contrepartie, qu'ils proviennent d'un swap ou d'un prêt de titres ne sont pas propres aux ETF mais à l'ensemble de la famille OPCVM dont les ETF font partie. Dans le cas des ETF, la pratique veut que le contrôle des risques soit plus exigeant que la réglementation européenne.

Rédigé le 15 juin 2015

Tendez bien l'oreille

Nous maintenons notre message de prudence. Après avoir travaillé les points d'allègement, vous devriez être nettement sous-pondéré. Désormais nous entrons dans une zone d'observation. Pour les amateurs d'analyse chartiste, la zone 4600/4650 pourrait mériter quelques renforcements. Pour les autres, un défaut grec serait un bon moyen d'acheter à bon prix. **N'oubliez pas : acheter au son bouzouki (1).**

(1) Le bouzouki est un instrument de musique répandu en Grèce, dont il est souvent considéré comme l'instrument « national » depuis le milieu du xxe siècle (Wiki).

Régis Yancovici



Fondateur ETFinances.fr



DISCLAIMER

Cette publication constitue une « recherche en investissement » au sens de l'article L544-1 du Code Monétaire et Financier. Il ne s'agit pas de « Conseils en Investissement » personnalisés, ni de propositions d'achat ou de vente.

Les analyses présentes dans ce document sont réalisées avec la plus grande probité et en totale indépendance vis-à-vis des établissements financiers, en particulier des producteurs d'ETF.

Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que les ETF évoqués ne sont pas forcément UCITS et, qu'à ce titre, leur achat par un professionnel de l'investissement peut nécessiter un agrément spécifique.